

NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'aide nécessaire à un électricien dans l'exécution de tâches simples se rapportant au métier.

Le travail s'accomplit sous surveillance immédiate et selon des directives précises. L'aide est tenu d'exécuter les tâches routinières, préparatoires, accessoires ou secondaires qui font partie de la spécialité de l'employé qu'il assiste, de façon à faciliter à ce dernier l'exercice de son métier. Il est aussi appelé à effectuer certaines opérations lui permettant de se familiariser avec le métier. Le travail est apprécié ou vérifié par l'homme de métier.

Les heures de travail effectuées par l'aide dans l'exercice de ses fonctions entrent dans le calcul de la période d'apprentissage que doit fournir tout apprenti-électricien.

EXEMPLES DES TACHES ACCOMPLIES

Aide à l'installation, à la réparation et à l'entretien de divers systèmes électriques d'éclairage, de chauffage, de force motrice; pose des conduits, passe les fils et installe les boîtes de raccordements.

Pose des appareils d'électricité, des appliques et des moulures; perce les murs, les plafonds et les planchers, afin de permettre l'exécution des travaux.

Apporte son aide dans la pose des canalisations servant au système téléphonique, ainsi que dans l'installation et la réparation des prises de courant ou des commutateurs.

Remplace les ampoules, les tubes fluorescents, les fusibles; épisse des câbles.

Seconde l'homme de métier lorsqu'il s'agit de manipuler des objets lourds ou de retenir des pièces dans une position déterminée; lui fournit les matériaux et les outils dont il a besoin.

Nettoie les endroits où travaille l'homme de métier, ainsi que l'outillage utilisé pour les travaux; voit à l'entretien de cet outillage.

Transporte les matériaux requis sur les lieux du travail.

Exécute certaines opérations ou certains travaux dévolus à l'électricien afin d'apprendre le métier.

QUALITES REQUISESConnaissance:

de l'outillage et des matériaux utilisés pour les travaux du métier.

Habilités:

à comprendre les directives reçues et à les exécuter avec exactitude;

à effectuer certaines opérations ou certains travaux simples du métier.

Degré minimum d'instruction et d'expérience

Instruction: savoir lire, écrire et parler le français ou l'anglais.

Expérience: quelque expérience comme aide-électricien ou dans un travail analogue.

- 2 -

AIDE-ELECTRICIEN

--- Le nombre d'aides-électriciens ne devra en aucun temps dépasser la proportion de 1 par 1 électricien.

le 3 mars 1970

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS  
SERVICE DES PARCS